

# Microprogramme de 3<sup>e</sup> cycle en neuropsychologie clinique

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

## Sommaire et particularités






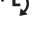
NUMÉRO 3-220-6-0

CYCLE Cycles supérieurs

TITRE OFFICIEL Microprogramme de troisième cycle en neuropsychologie clinique

TYPE Attestation de 3e cycle

CRÉDITS 15 crédits

-  Admission à l'automne et à l'hiver
-  Déposez un dossier complet le plus tôt possible puisqu'après le 1er septembre (pour le trimestre d'hiver) et le 1er février (pour les trimestres d'été et d'automne), les demandes ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte du nombre de places.
-  Cours de jour
-  Offert au campus de Montréal
-  Temps plein
-  Temps partiel

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

TGDE Psychologie (514) 343-6489

## Présentation

En septembre 2012, suite à l'adoption du projet de loi 21 modifiant le Code des professions, l'Ordre des psychologues du Québec a mis en place une Attestation de la formation pour l'évaluation des troubles neuropsychologiques, qui consiste entre autres à reconnaître cette pratique comme un acte réservé aux membres présentant les exigences doctorales reliées à la neuropsychologie, soit aux détenteurs d'une formation doctorale en neuropsychologie clinique, incluant les formations universitaires de M.Ps. en neuropsychologie clinique avant 2006.

Toutefois, plusieurs psychologues praticiens détenteurs d'un doctorat Ph.D. RI ou D.Psy. en psychologie clinique et membre de l'OPQ qui pratiquaient la neuropsychologie clinique n'ont pas reçu cette Attestation de pratique. Afin de pallier à la situation, l'Ordre a établi un ensemble d'exigences à rencontrer, soit trois cours en neuropsychologie clinique et deux cours à option dans le domaine de la neuropsychologie clinique, de même que des heures de stages et d'internat. Le demandeur est donc responsable d'obtenir les 15 crédits de cours ainsi que la formation clinique exigée par l'OPQ. Ces psychologues peuvent définir leur parcours académique à la pièce et requièrent très souvent à être orientés sur les bons cours à suivre.

L'Université de Montréal a donc créé un microprogramme afin d'encadrer ces demandes dans un cursus d'une année ou plus dans le domaine de la neuropsychologie. La création d'un tel microprogramme n'inclut pas la reconnaissance des stages et internats, ni la possibilité de s'inscrire. Les demandeurs devront donc s'acquitter personnellement de répondre à cette exigence de l'OPQ.

Le critère d'admission pour ce microprogramme est la détention d'un Ph.D. en psychologie clinique (recherche et intervention) ou d'un D.Psy en psychologie clinique. Les détenteurs d'une maîtrise octroyée avant 2006 ne seront pas admis au microprogramme. Nous dirigerons ces étudiants vers notre programme passerelle associé au D.Psy en neuropsychologie clinique qui leur permettra de compléter un doctorat (D.Psy) menant à l'Attestation de la pratique de la neuropsychologie clinique.

## Objectifs

Le microprogramme s'adresse aux détenteurs d'un doctorat en psychologie qui désirent maîtriser les notions relatives au développement, à la neuroanatomie et au fonctionnement normal et pathologique du cerveau. Ce microprogramme permet l'acquisition d'habiletés professionnelles visant à analyser les profils d'individus en proie à divers troubles neuropsychologiques tels que les troubles de l'attention, du langage, de la mémoire, les dysfonctionnements exécutifs et sensoriels à l'aide de méthodes et de techniques d'évaluation psychométriques.

## Forces

La réussite du microprogramme permettra, au psychologue l'ayant complété, de procéder à la demande de l'attestation de la formation pour l'évaluation des troubles neuropsychologiques auprès de l'Ordre des psychologues du Québec.

## Perspectives d'avenir

La réussite du microprogramme permettra, au psychologue l'ayant complété, de procéder à la demande de l'attestation de la formation pour l'évaluation des troubles neuropsychologiques auprès de l'Ordre des psychologues du Québec afin de procéder à la pratique de la neuropsychologie.

Psychologue, membre l'OPQ et détenteur d'un D.Psy. ou Ph.D. RI en psychologie clinique, pouvant faire la demande de l'Attestation de la formation pour l'évaluation des troubles neuropsychologiques auprès de l'OPQ, afin de procéder à une telle pratique.

## Remarques

Le critère d'admission pour ce microprogramme est la détention d'un Ph.D. en psychologie clinique (recherche et intervention) ou d'un D.Psy en psychologie clinique. Les détenteurs d'une maîtrise octroyée avant 2006 ne seront pas admis au microprogramme. Nous dirigerons ces étudiants vers notre programme passerelle associé au D.Psy en neuropsychologie clinique qui leur permettra de compléter un doctorat (D.Psy) menant à l'Attestation de la pratique de la neuropsychologie clinique.

## Règlements

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 3<sup>e</sup> cycle (neuropsychologie clinique), le candidat doit :

### 1. Conditions d'admissibilité

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- détenir un Ph. D. R/I ou D. Psy. en psychologie clinique
- être membre de l'Ordre des psychologues du Québec.

### 1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Preuve de l'obtention du permis de pratique de l'Ordre des psychologues du Québec.

### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent plein temps. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription du candidat.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Automne

- **Automne 2023:** Du 15 août 2022 au 1<sup>er</sup> février 2023
- **Automne 2024:** Du 15 août 2023 au 1<sup>er</sup> février 2024

### Hiver

- **Hiver 2023:** Du 1<sup>er</sup> août 2021 au 1<sup>er</sup> septembre 2022
- **Hiver 2024:** Du 1<sup>er</sup> février 2023 au 1<sup>er</sup> septembre 2023

## Structure du programme (3-220-6-0)

Version 01 (A21)

Ce microprogramme comporte 15 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 71

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

### Bloc 71A

Obligatoire - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
NSC 6051	Neurosciences des systèmes	3.0J

**Bloc 71B Syndromes neuropsychologiques**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
PSY 7425	Syndromes neuropsychologiques de l'adulte	3.0J
PSY 7426	Syndromes neuropsychologiques de l'enfant	3.0J

**Bloc 71C Évaluation neuropsychologique**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
PSY 7413	Évaluation neuropsychologique enfant/adolescent	3.0J
PSY 7414	Évaluation neuropsychologique adulte et aîné	3.0J

**Bloc 71D Approfondissement en neuropsychologie**

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
NCM 6441	Neuropsychologie de la musique	3.0J	PSY 6419	Neuropsychologie et troubles acquis du langage	3.0J
PSY 6308	Neuroscience sociale	3.0	PSY 6423	Neuropsychologie cognitive humaine	3.0J
PSY 6415	Neuropsychologie de la sénescence	3.0	PSY 6992	Électrophysiologie de l'attention	3.0

## Répertoire des thèses et mémoires

## Actualités sur la recherche